

# Ils demandent l'interdiction du compteur Linky

Une procédure a été initiée hier en référé pour demander l'interdiction du compteur EDF Linky pour des raisons de santé.

(OF 19/4/18)

La majorité n'en a pas et tous n'en veulent pas. Depuis des années, le compteur Linky fédère des collectifs de citoyens qui refusent son installation à leur domicile. Ces appareils doivent remplacer les 35 millions de compteurs électriques des Français. Hier, ils étaient encore 170 à demander son interdiction ou, à défaut, l'autorisation de ne pas en avoir un chez soi. M<sup>e</sup> Jean-Pierre Joseph, qui a mené plusieurs procédures dans toute la France, a plaidé, hier, devant le tribunal de grande instance de Rennes.

## « Atteintes aux libertés publiques »

« Nous ne comptons plus les cas de migraines, de malaises cardiaques et d'autres maladies depuis l'arrivée de ce compteur dans les foyers français, s'insurge l'avocat. Nous

avons produit des certificats médicaux l'attestant. » Les avocats d'EDF contestent ces affirmations et arguent de l'absence d'une étude sérieuse réalisée à ce sujet.

Les plaignants dénoncent aussi « des atteintes aux libertés publiques ». M<sup>e</sup> Joseph a aussi argumenté devant le tribunal: « Le compteur est géré à distance et peut capter votre comportement. Les agents EDF peuvent savoir à quelle heure vous mettez votre cafetière en route ou quand votre chauffe-eau s'allume pour la douche. C'est un véritable capteur de données qui peuvent être utilisables à des fins indéterminées... »

Plusieurs collectifs de consommateurs bretons étaient rassemblés, hier matin, devant la cité judiciaire de Rennes. La décision sera rendue le 31 mai.



Des collectifs bretons étaient présents, hier, devant la cité judiciaire de Rennes pour exprimer leurs inquiétudes pour le compteur Linky.